

Les parents ne sont pas libres de fournir la couchette de leurs enfants, mais doivent la prendre au collège. Ils peuvent cependant fournir la literie.

Les fournitures de classe peuvent se procurer au collège.

Le costume du collège consiste en un surtout de drap noir, sans nervures, descendant un peu au-dessous du genou, et une ceinture de laine noire qu'on peut acheter au collège. Ce costume doit être porté tous les jours, et chaque élève doit en avoir deux, afin d'en conserver un propre pour les dimanches et fêtes, et les jours de gala.

Les élèves doivent apporter avec eux les articles suivants : lave-mains, —vaisselle de toilette au complet, —savon, —serviettes de table, —essuie-mains, brosses pour habits, brosse à cheveux, brosse à dents, brosse à souliers [avec cirage], peignes, —couteau, fourchette, deux cuillers et verre.

Les demi-pensionnaires ne prennent que le dîner au collège.

Les quart-pensionnaires, qui ne sont admis comme tels que pour des raisons graves, approuvées par le directeur, passent toute la journée et la nuit au collège, et ne s'absentent que pour leurs repas.